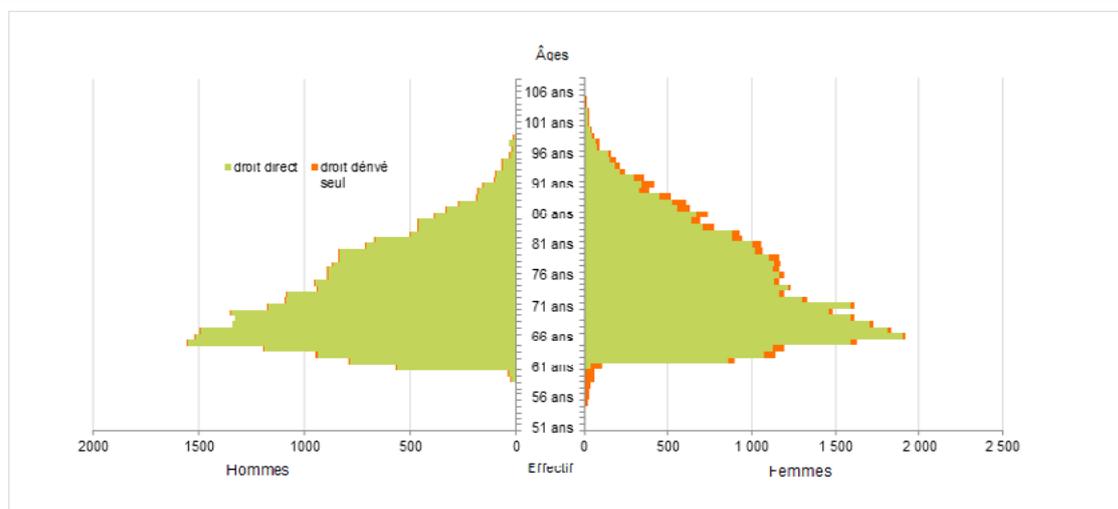


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 459	2 071	3 530
Droits directs (retraites personnelles)	1 342	1 610	2 952
Droits dérivés (retraites de réversion)	117	461	578
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	271	269	540
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	47	27	74
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	64,1 ans	63,6 ans	63,8 ans
Droits dérivés	78,8 ans	73,5 ans	74,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	40,5%	29,1%	34,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	26 591	35 320	61 911
Retraités percevant un droit direct seul	25 365	27 756	53 121
Retraités percevant un droit dérivé seul	147	1 946	2 093
Retraités percevant les deux à la fois	1 079	5 618	6 697
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	19,2%	21,8%	20,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	287	152	439
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,3 ans	75,2 ans	74,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	649 €	643 €	646 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 033 €	942 €	980 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	44,9%	59,9%	53,3%

## Pyramide des âges des résidents



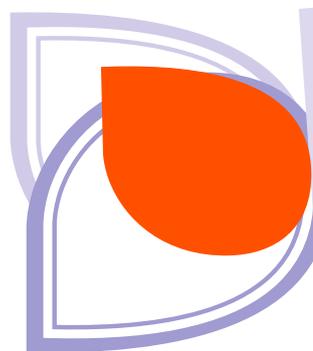
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

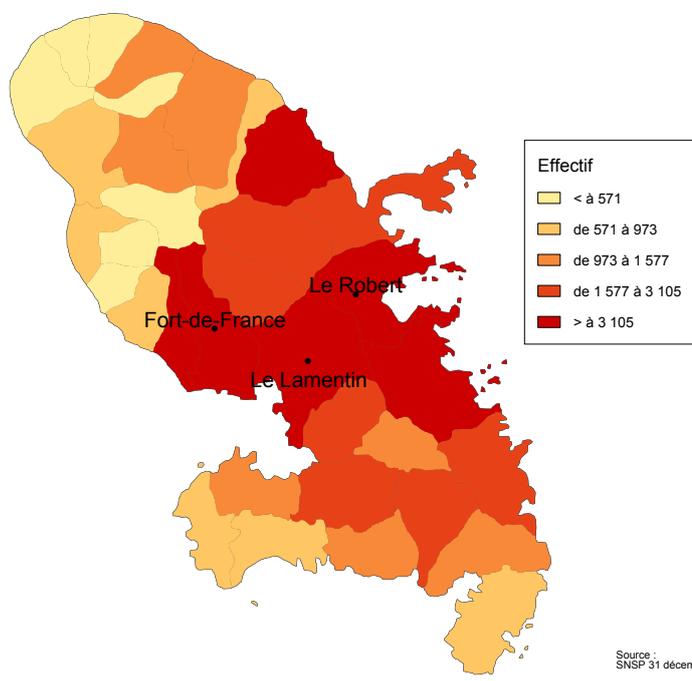
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Fort-de-France</b>			
Nombre total de retraités	5 281	8 264	13 545
Retraités percevant un droit direct seul	5 036	6 605	11 641
Retraités percevant un droit dérivé seul	26	476	502
Retraités percevant les deux à la fois	219	1 183	1 402
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	18,4%	22,0%	20,6%
<b>Lamentin (Le)</b>			
Nombre total de retraités	2 370	3 193	5 563
Retraités percevant un droit direct seul	2 281	2 560	4 841
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	160	171
Retraités percevant les deux à la fois	78	473	551
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	15,9%	19,9%	18,2%
<b>Robert (Le)</b>			
Nombre total de retraités	1 547	1 879	3 426
Retraités percevant un droit direct seul	1 473	1 453	2 926
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	106	114
Retraités percevant les deux à la fois	66	320	386
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	20,2%	23,7%	22,1%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.